



COLLOQUE

**Vendredi 9 mars 2018
9h – 18h**

TGI DE PARIS, 4 boulevard du Palais 75001 Paris – salle des criées

Ethique de la relation judiciaire : magistrats et avocats

Honneur, probité, délicatesse, secret et confidentialité sont des valeurs partagées par les magistrats et les avocats, même si le débat judiciaire peut les opposer. Cette session propose, par des regards croisés, de réfléchir à leur concours commun à la décision de justice, qui dépend du respect des règles propres à chaque profession, mais aussi de la qualité de leurs échanges.

9h15 Accueil des participants

9h30 Allocutions d'ouverture

*Monsieur Olivier LEURENT, directeur de l'École nationale de la magistrature
Madame Christiane FERAL-SCHUHL, Présidente du Conseil national des barreaux*

Première partie : Des relations organisées ?

Régies par des règles déontologiques et disciplinaires qui leur sont propres, les professions de magistrat et d'avocat connaissent cependant des valeurs partagées, et concourent à un objectif commun, celui de contribuer au bon exercice de la justice.

10h00

Modérateur : François MOLINS, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris

Joël MORET-BAILLY, avocat, professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Saint-Etienne

Daniel LUDET, conseiller honoraire à la cour de cassation, ancien membre du conseil supérieur de la magistrature

Jean-Luc FORGET, ancien bâtonnier du barreau de Toulouse, Vice-président du Conseil national des barreaux

12h30 Déjeuner libre

Seconde partie : Des relations à repenser ?

Les évolutions récentes, tant architecturales, que numériques, questionnent les fondements traditionnels des échanges entre magistrats et avocats, construites autour de la salle des pas perdus, et marquées par « la foi du palais ».

14h00 La fin des lieux d'échange traditionnels ?

Modérateur : Nicole MAESTRACCI, magistrat, membre du Conseil Constitutionnel

Quelle place pour la foi du palais au 21 e siècle ?

Jean-François BEYNEL, premier président de la cour d'appel de Grenoble

Denis LEQUAI, ancien bâtonnier du barreau de Lille, ancien trésorier du Conseil national des barreaux

Des partenariats locaux au service du justiciable

Brigitte VERNAY, première vice-présidente au tribunal de grande instance de Lyon,

Nathalie MAZAUD, Vice-Présidente au Tribunal de grande instance de Lyon,

Geneviève SEGUIN-JOURDAN, avocate, coordinatrices de l'expérimentation de justice restaurative à Lyon

Sébastien BRACQ, avocat au barreau de Lyon, expert auprès de la commission Règles et usages du Conseil national des barreaux

Pause

16h00 Magistrats et avocats face au numérique

Modérateur : Antoine GARAPON, magistrat, secrétaire général de l'IHEJ

Jacques LEVY-VEHEL, Mathématicien, Directeur de Recherche à l'INRIA (Nantes)

Frédérique AGOSTINI, présidente du tribunal de grande instance de Melun (sous réserve)

Louis DEGOS, avocat au barreau de Paris, président de la commission Prospective du Conseil national des barreaux

17h30 Clôture des travaux : Jean DANET, maitre de conférences à l'université de Nantes, membre du Conseil supérieur de la magistrature

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce colloque est **gratuit mais l'inscription est obligatoire dans la limite des places disponibles.**

Inscription en ligne sur ce lien : <https://podio.com/webforms/20332179/1387798>

Formation continue : le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit 7 heures de formation délivrées au cours de cette journée.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service communication du CNB : 01 53 30 85 65 ou l.letourneur@cnb.avocat.fr